
Nombre de membres**Séance du lundi 09 juillet 2018****en exercice:** 15

L'an deux mille dix-huit et le neuf juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 29 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Pascal NÉEL

Présents : 9**Sont présents:** Pascal NÉEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Véronique BARRIEU, Isabelle BERTHOMIEU, Sébastien CHARRUYER, Didier DEMBLANS, Magali JULIA, Hervé NAYET, Jacques PATTE**Votants:** 9**Représentés:****Excuses:** Bruno JOUANNY, Philippe JARRIOT, Cédric JULIEN, Fanny LAVIGNE, Michelle NOUVELLON, Mickaël THUILLEZ**Absents:****Secrétaire de séance:** Jacques PATTE

L'approbation du précédent compte-rendu est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal. désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été envisagé de réaliser un emprunt de type ligne de trésorerie dans l'attente de la vente de la totalité des lots. Ce type d'emprunt n'existant pas pour les collectivités, il serait nécessaire de faire un emprunt en prévoyant un remboursement anticipé avec pénalités de retard. Devant cet état de fait et compte tenu que la trésorerie de la commune permet de soutenir ce besoin de financement grâce à la donation reçue de Monsieur MAUREL, le conseil valide le principe d'utiliser provisoirement cette trésorerie au budget lotissement. Le montant du besoin de financement dépendra bien sûr du rythme des ventes de lots du lotissement. Lors d'un prochain conseil municipal, ce besoin sera précisé de même que la modification budgétaire qui en découle. Le point fixé à l'ordre du jour pour l'emprunt du lotissement est retiré (sans objet).

Objet: Budget assainissement - emprunt - 2018 46

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'un financement relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement au nouveau lotissement du Siouré. Il est précisé que le budget annexé assainissement sera autonome dès le 1er janvier 2019.

Après avoir rappelé le détail des travaux, Monsieur le Maire expose au Conseil que le besoin de financement s'élève à 44 000€. Il est proposé de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont les modalités sont présentées.

Entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la conclusion d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et consignation dont les modalités sont les suivantes:

- . Montant de l'emprunt: 44 000€,
- . Taux de remboursement: 1.65%,
- . Remboursement sur 20 ans,
- . Echéance: constante et trimestrielle.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'emprunt, la demande de versement de fonds et tout autre document relatif à cet emprunt.

Objet: Décision d'action sociale - 2018 47

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Centre Communal d'Action Sociale a été dissout et son budget intégré au budget principal de la commune.

Monsieur le Maire présente la situation de M. ALIZADA Zakir, accueilli sur la commune de Parisot dans le cadre du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, géré par l'association le Relais de Montans.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE d'octroyer une aide de 400€ à verser à M. ALIZADA Zakir.

Objet: Aménagement route de Rabastens - nouveau plan de financement - 2018 48

Monsieur le Maire fait un point au Conseil municipal sur le projet et propose de mettre à jour le plan de financement initialement fixé:

Dépenses éligibles: 162 697€ HT

Ressources:

- . subvention LEADER (Europe), à hauteur de 10% soit 16 269€ sollicité,
- . subvention Fonds de Soutien à l'Investissement Local (Etat), à hauteur de 52 441€ sollicité,
- . subvention Région, à hauteur de 20% soit 32 539€ sollicité,
- . subvention FDT (Département), à hauteur de 25% soit 40 674€ sollicité,
- . auto-financement commune.

Il est rappelé que la réalisation de ce projet permettrait l'aménagement d'un cheminement doux et sécurisé, outre la reprise de la chaussée.

Le plan de financement fera l'objet d'une approbation ultérieure, pour acter les montants des premières subventions notifiées.

Question diverse:

Voirie:

La commission des travaux a validé les voiries prioritaires pour l'année 2018 et dont le montant total s'élève à 30 000€. Suite au transfert de compétence "voirie" à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, il est rappelé que cet investissement sera financé par la commune par le biais des Attributions de Compensations (AC) de la communauté, après déduction de la subvention FAVIL du Département à percevoir par la communauté et du remboursement de FCTVA. Cette AC sera également majoré pour prendre en charge des travaux de réfection de voirie en point-à-temps.

Monsieur le Maire précise que la prestation de faucardage a été réattribué aux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

